Les relations de sens entre les mots : synonymie, antonymie, homonymie, polysémie

Fiche de révision CRPE · 8 min de lecture · Programme de français du cycle 4 (BO n° 10 du 5 mars 2026), annexe 1, « Vocabulaire et orthographe lexicale », « Identifier les types de relations entre les mots » (cinquième) et « Réemployer son lexique et jouer avec les mots » (quatrième, troisième)

Deux mots peuvent être proches, opposés, identiques en forme ou liés par plusieurs sens. Savoir nommer ces relations permet d'analyser un texte et de justifier le choix d'un mot.

Des relations entre les mots

Les mots du lexique ne se rangent pas au hasard : ils entretiennent entre eux des relations. Les unes portent sur le **sens** : la synonymie, l'antonymie et la polysémie. L'homonymie, elle, repose sur l'identité de **forme** entre des mots de sens différents. La terminologie de l'Éducation nationale rattache ces relations entre les mots à la sémantique lexicale ; elle distingue cette étude de celle de la formation des mots, qui relève de la morphologie lexicale (TG, niveau I, p. 47).

Cette notion traite des relations de sens. La formation des mots, c'est-à-dire la façon dont un mot se construit à partir d'autres, est traitée dans la notion formation des mots.

Synonymie : des sens proches

> **DÉFINITION**
>
> **Synonymes** : mots dont les sens sont voisins, au point de pouvoir se remplacer dans certaines phrases sans changer le sens de celles-ci.

Dans la phrase « Il a acheté un ordinateur neuf », le verbe « acheter » peut être remplacé par « acquérir » : « Il a acquis un ordinateur neuf » dit la même chose. Les deux verbes sont donc synonymes dans ce contexte.

> **EXEMPLE**
>
> Les phrases suivantes se réécrivent avec un synonyme sans changement de sens :
>
> - « Ce problème est difficile. » devient « Ce problème est ardu. »
> - « Le candidat est content. » devient « Le candidat est heureux. »
>
> En revanche, un synonyme ne se substitue pas à tous les emplois : c'est le contexte qui décide.

La synonymie est donc **relative à un contexte** : deux mots peuvent se remplacer dans une phrase et ne plus le pouvoir dans une autre. C'est pourquoi on ne dit pas qu'un mot « est

synonyme » d'un autre une fois pour toutes, mais qu'il l'est dans tel emploi (TG, niveau I, p. 48).

Des synonymes peuvent aussi se distinguer par leur **registre de langue**. La TG en distingue usuellement trois, le registre familier, le registre courant et le registre soutenu (TG, niveau I, p. 48). Deux mots qui désignent le même objet peuvent donc avoir une dénotation identique et des connotations différentes ; cette question est traitée à part.

Antonymie : des sens opposés

> **DÉFINITION**
>
> **Antonymes** : mots dont les sens sont opposés. Il faut distinguer deux cas, qui se reconnaissent par un test de négation.

- Les **antonymes contradictoires** s'excluent : la négation de l'un correspond exactement à l'autre. Par exemple, « présent » et « absent ». Ce qui n'est pas présent est absent.
- Les **antonymes contraires** sont les deux pôles d'une même propriété. Entre eux existent des positions intermédiaires : ce qui n'est pas « lourd » n'est pas forcément « léger ». Par exemple, « lourd » et « léger », ou « rapide » et « lent ».

La TG précise que cette distinction n'est pas enseignée telle quelle au cycle, mais qu'elle doit être connue des professeurs pour choisir des exemples cohérents (TG, niveau II, p. 174). Pour le candidat, elle sert à démontrer qu'une paire est bien un couple d'antonymes, et de quelle sorte.

Homonymie : une même forme, des sens sans lien

> **DÉFINITION**
>
> **Homonymes** : mots de sens différents qui ont la même forme, à l'oral ou à l'écrit. Ils ont des étymons distincts (TG, niveau II, p. 177).

L'homonymie repose donc sur la forme, et non sur le sens. On distingue deux catégories :

- les **homographes** s'écrivent de la même façon, sans avoir le même sens. Par exemple, « avocat » désigne un fruit ou un professionnel du droit ;
- les **homophones** se prononcent de la même façon, mais s'écrivent différemment. Par exemple, « mer », « mère » et « maire » sont homophones : ils ont le même son et des sens différents.

Un homographe ne se prononce pas toujours de la même façon. La question est donc de savoir si l'on parle de la forme écrite (homographie) ou de la forme sonore (homophonie) : un élève qui confond les deux commet une erreur de terminologie.

Polysémie : un mot, plusieurs sens liés

> **DÉFINITION**
>
> **Polysémie** : fait pour un mot de posséder plusieurs sens différents, qui présentent une certaine similarité (TG, niveau I, p. 50).

La polysémie ne concerne pas seulement les noms : elle touche toutes les classes de mots, y compris les verbes (TG, niveau I, p. 50).

> **EXEMPLE**
>
> Dans « le pied de la lampe » et « le pied de la montagne », le mot « pied » désigne deux réalités différentes, mais les deux emplois se rapprochent par l'idée d'une partie basse qui sert d'appui. Il s'agit de polysémie, et non de deux mots distincts.

Le critère qui sépare la polysémie de l'homonymie est donc la **similarité entre les sens** : les homonymes ont des sens sans aucune relation entre eux, alors que les sens d'un mot polysémique se rattachent à une même idée (TG, niveau II, p. 177).

Tableau de synthèse

Relation	Porte sur	Critère de reconnaissance	Exemple
Synonymie	le sens	sens voisins, remplacement possible dans certains contextes	acheter / acquérir
Antonymie contradictoire	le sens	la négation de l'un donne l'autre	présent / absent
Antonymie contraire	le sens	pôles opposés d'une propriété, positions intermédiaires possibles	lourd / léger
Homonymie	la forme	sens différents pour une même forme écrite ou sonore	mer / maire
Polysémie	les sens d'un même mot	sens différents mais similaires	pied de la lampe / pied de la montagne

À RETENIR

- Synonymie : sens voisins, à tester par la substitution dans une phrase donnée.
- Antonymie : sens opposés ; la négation permet de distinguer contradictoires et contraires.
- Homonymie : forme identique, sens sans lien ; homographes à l'écrit, homophones à l'oral.
- Polysémie : un seul mot, des sens qui se rattachent à une même idée.

Erreurs fréquentes

- **Déclarer deux synonymes interchangeables dans toutes les phrases.** La synonymie dépend du contexte.
- **Confondre antonymes contradictoires et contraires.** Pour « lourd » et « léger », la négation de l'un n'équivaut pas à l'autre.
- **Confondre polysémie et homonymie.** Ce n'est pas la forme qui tranche, mais la similarité des sens.
- **Confondre homographe et homophone.** L'homographe s'écrit de la même façon, l'homophone se prononce de la même façon.
- **Employer « champ sémantique » pour « champ lexical ».** Selon la TG, le champ sémantique est équivalent à la polysémie (TG, niveau II, p. 172) : le terme ne désigne pas un ensemble de mots d'un même thème.

MÉTHODE

1. **Comparer les sens.** Ont-ils le même sens, un sens opposé, ou des sens différents ?
2. **Si le sens est proche**, tester la substitution dans la phrase du texte : le synonyme convient-il dans ce contexte ?
3. **Si le sens est opposé**, appliquer le test de la négation : la négation de l'un donne-t-elle l'autre ? Oui, antonymes contradictoires ; non, antonymes contraires.
4. **Si la forme est identique ou sonore**, chercher si les sens se rapprochent : oui, polysémie ; non, homonymie.

Pour aller plus loin

Pour fixer ces définitions, reportez-vous au quiz et aux exercices qui accompagnent cette notion. La formation des mots, c'est-à-dire leur construction, est présentée dans la notion formation des mots, qui précède celle-ci dans le programme de cycle 4. Une autre notion voisine, champ lexical et réseaux de mots, montre comment des mots se regroupent par thème dans un texte.

Sources

1. Programme de français et de mathématiques du cycle 4 (arrêté du 18 février 2026, NOR MENE2602912A, BO n° 10 du 5 mars 2026), annexe 1, Vocabulaire et orthographe lexicale : « Identifier les types de relations entre les mots » (cinquième : relations de sens ; quatrième : glissements et variations de sens ; troisième : effets de mise en réseau) ; « Réemployer son lexique et jouer avec les mots » (quatrième : polysémie et synonymie, antonymie et homonymie), consulté le 03/11/2026
2. La grammaire du français : Terminologie grammaticale (Eduscol, DGESCO), niveau I, 4.2 p. 47 (relations entre les mots, sémantique lexicale) ; 4.2.3 « La synonymie et l'antonymie » p. 48-49 ; 4.2.4 « L'homonymie » p. 49 ; 4.3 « La polysémie » p. 50 ; niveau II, 4.4.4 « Synonymie et antonymie » p. 173-174 ; 4.4.6 « Homonymie » p. 176 ; 4.4.7 « Polysémie » p. 177, consulté le 03/11/2026

Rédigée le 03/11/2026, vérifiée par un second relecteur le 05/11/2026.